

<p style="text-align: center;">Compte-rendu Commission Habitats de l'Estran Site Natura 2000 du Trégor-Goëlo Vendredi 22 juin 2012 – Communauté de communes Paimpol Goëlo</p>
--

Etaient présents :

Jean-Jacques COTON, Cdc des Trois Rivières
Stéphane GUIGUEN, Chargé de mission Natura 2000, Lannion-Trégor-Agglomération
Pierre SIMON, Adjoint au Maire de Penvénan
Patrice DELORME, Conseiller technique sport jeunesse, Maison du département de Lannion, CG22
Muriel FIANNACCA, FAPEL 22, représentait Monsieur LESCAULT
Hubert AMELINE, DDTM 22, Délégation Mer et Littoral
Bérengère LORANS, Stagiaire DDTM 22, Délégation Mer et Littoral
Jérôme LAFON, DDTM 22, Délégation Mer et Littoral
Caroline LE SAINT, Comité régional conchylicole Bretagne Nord
Julien HOURON, Garde littoral du Sillon du Talbert, Mairie de Pleubian
Yann FEVRIER, Chargé de mission, GEOCA
Eric POULOUIN, Service Environnement, Cdc Pays Rochois
Jacques BURLLOT, Technicien sport nature, Conseil Général 22
Alain GODEST, Eaux et Rivières de Bretagne
Joseph LE BILLER, Maire de Lézardrieux
Hélène FLEURY, Direction Départementale Cohésion Sociale, service sports
André FICHANT, Conseiller communautaire de la Cdc Lanvollon Plouha
Franck DELISLE, VivArmor Nature
Olivier BOUTOURAULT, Entreprise Aléor
Anne MENGUY, Ferme Marine du Trieux, Déléguée Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins 22
Michel LEDARD, DREAL, Service Patrimoine Naturel
Michel RAOULT, Maire de Plourivo, Vice-président de la Cdc Paimpol-Goëlo
Stéphanie ALLANIOUX, Responsable du service Espaces Naturels, Cdc Paimpol-Goëlo
Marion BARRÉ, Chargée de mission Natura 2000 - service Espaces Naturels - Cdc Paimpol-Goëlo
Félicie CAOUS, Assistante administrative – service Espaces Naturels - Cdc Paimpol-Goëlo

Etaient excusés :

Olivier MUSARD, Agence des Aires Marines Protégées
Dominique HALLEUX, Conservatoire du littoral
Martine POULLAIN, DDTM 22, Délégation Mer et Littoral
Elyane PHILIPPE, Fédération Départementale de la Chasse
Patrick LE MAO et Claire ROLLET, IFREMER
Françoise GOURMELON, Institut Universitaire Européen de la Mer
Xavier LE GAL, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo
Victor BARDON, Schéma de Cohérence Territoriale Goëlo-Trégor
Brigitte LE SAULNIER, Adjointe au Maire de Paimpol
Jean-Claude BOHN, Président association des Pêcheurs Plaisanciers et Bassiers de l'Île de Bréhat
Jacques LESCAULT, Président association des Petites îles de France
Yves LE BIHAN, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état des lieux général
2. Présentation des fiches activités (liées à l'estran)

M.RAOULT accueille les participants à cette commission dédiés aux habitats de l'estran et les invite à se présenter. Les dernières commissions s'étaient réunies en 2009, elles sont aujourd'hui relancées afin de travailler sur la révision du Document d'Objectifs (DOCOB). M. BARRÉ a été recrutée en août 2011 afin de réactualiser ce document.

La commission est réunie afin d'échanger sur les documents de travail réalisés durant le premier semestre 2012, présentant l'état des lieux et le diagnostic socio-économique du DOCOB.

Les documents de travail pourront être modifiés à la suite des échanges et des remarques des participants. Ils sont téléchargeables et consultables sur le site internet de la Communauté de communes Paimpol Goëlo en cliquant sur le lien suivant : <http://www.cc-paimpol-goelo.com/vivre-en-paimpol-goelo/l-environnement/natura-2000>

S.ALLANIOUX, responsable du service Espaces Naturels de la Communauté de communes Paimpol Goëlo, retrace l'historique du site. Le diaporama de la présentation est joint à ce compte-rendu.

La révision du DOCOB vise plusieurs objectifs :

- Réaliser le bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs
- Evaluer l'état de conservation des habitats et espèces des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore »
- Réactualiser le DOCOB (mises à jour juridiques, diagnostic socio-économique et écologique...)

Le bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs a été réalisé fin 2011, il a été présenté lors du Comité de Pilotage du 19 janvier dernier. Le périmètre du site Natura 2000 a été étendu en mer en 2008, le volet mer devrait être lancé au deuxième semestre 2012.

Plusieurs études vont permettre d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Parmi les éléments de connaissance, la cartographie des habitats terrestres réalisée par le bureau d'étude de télédétection et de biologie marine sera prochainement validée, et une cartographie des habitats marins est en cours de finalisation.

ETAT DES LIEUX GENERAL

M. BARRÉ, en charge de la réactualisation du DOCOB a rédigé l'état des lieux. Ce document présente le contexte général du site, les caractéristiques physiques, les outils de protection et les documents de planification et de gestion existants.

Vous êtes invités à lire le document en détail sur le site internet de la CCPG, (lien ci-dessus) afin de le compléter et le corriger. Il s'agit d'un document de travail qui sera validé par le comité de pilotage à la suite de la phase de concertation actuelle.

M.FIANNACCA s'interroge sur la compatibilité des SCOT avec le DOCOB. M.LEDARD précise que l'ensemble des documents d'urbanisme sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Par ailleurs, depuis le Grenelle de l'Environnement, les SCOT doivent définir une Trame Verte et Bleue identifiant les continuités écologiques, et instaurant des objectifs pour le maintien et la restauration de ces continuités écologiques. Les documents d'urbanisme n'ont cependant pas vocation à déterminer les mesures de gestions à mettre en place sur ces espaces.

E.POULOIN souhaite avoir la confirmation que l'estuaire du Jaudy est bien pris en compte par la trame verte et bleu des SCOT Trégor et Goëlo-Trégor. M.BARRÉ se rapprochera de V.BARDON pour vérifier ce point.

M.FIANNACCA précise qu'en cas d'atteinte à un site classé elle a du mal à identifier la police référente. M.LEDARD indique qu'un inspecteur des sites est en charge de ces dossiers au service patrimoine naturel de la DREAL.

Concernant le projet de classement des estuaires du Trieux et du Jaudy il fera, a priori, l'objet d'un décret en Conseil d'Etat fin 2012.

PRESENTATION DES FICHES ACTIVITES

Le diagnostic socio-économique est composé de 14 fiches activités toutes structurées de la même manière. Chaque fiche comporte une partie descriptive de l'activité, la localisation, la réglementation, les relations avec les habitats et les espèces ainsi que les tendances et les orientations de gestion.

Les relations avec les habitats et les espèces sont générales, elles sont à préciser en fonction des caractéristiques du site, de l'intensité de l'activité et des habitats et espèces. Les pressions concernant les activités de l'estran proviennent des référentiels réalisés par l'Agence des Aires Marines Protégées.

7 fiches activités concernent l'estran : la plaisance et les activités nautiques, la conchyliculture, la pisciculture, l'algoculture, la récolte des algues et la pêche à pied. La partie pêche professionnelle sera traitée dans le volet mer de Natura 2000. Toutes ces fiches sont en cours de finalisation et consultables sur le site Internet de la CCPG.

La plaisance et les activités nautiques

Les participants évoquent la pratique du motonautisme dans les estuaires. Cette activité y est normalement interdite et elle cause de véritables nuisances, notamment sonores. De plus, les pratiques individuelles sont difficiles à estimer et à contrôler.

J.LAFON de la DDTM, en charge des contrôles en mer, précise qu'il est dans l'attente de plans de contrôle sectoriels qui devaient être fournis par l'Agence des Aires Marines Protégées après avis des gestionnaires des sites.

S.ALLANIOUX précise que les chargés de mission n'ont pas été contactés sur ce point.

E.POULOUIN remarque que les estuaires sont délaissés des contrôles, beaucoup plus concentrés sur la zone littorale. D'une façon générale, les estuaires sont des milieux transitoires où les réglementations ne sont pas bien connues et les interlocuteurs pas bien identifiés.

Les participants regrettent le manque de moyens pour appliquer la réglementation mise en place.

La DDTM pourrait contrôler certains sites à partir des renseignements des gestionnaires. En plus de la DDTM, les services de l'ONEMA et l'ONCFS peuvent également intervenir pour verbaliser des pratiques illicites, notamment de pêche.

La conchyliculture

C.LE SAINT indique que la révision du classement des zones conchyloles aura lieu le 26 juin. La zone de Bréhat serait a priori déclassée en B. Concernant la relation avec les habitats et les espèces elle précise que la conchyliculture diminuerait les phénomènes d'eutrophisation.

A.GODEST soulève le problème des pieux mis en place par des ostréiculteurs pour délimiter les parcs. Ils sont dangereux pour la navigation et pas adaptés au site. J.LAFFON précise que les pieux ne devraient pas dépasser un mètre de hauteur.

La question de la circulation des ostréiculteurs sur l'estran est également soulevée, il serait envisageable d'inclure cette question dans l'évaluation des incidences Natura 2000 liée à la demande d'exploitation d'une concession. Il serait également possible de travailler sur les cheminements vers les parcs.

Enfin, M.RAOULT indique qu'un projet de zone ostréicole à Boulgueff est en cours.

La pisciculture

Actuellement, il existe trois élevages piscicoles sur le site N2000. La production est inférieure au tonnage maximal envisageable dans le cadre d'une exploitation durable dans l'estuaire (1000T). L'activité piscicole est en recul, et à l'heure actuelle, il ne reste que 5 producteurs sur le territoire breton. A.MENGUY précise que l'élevage de saumon est impossible dans les estuaires car la température de l'eau dépasse 17°C en été.

Il y a quelques années, un projet d'élevage de saumons de 4000 tonnes/an avait été envisagé dans la baie de Pommelin. Ce type de projet n'a pas abouti, pour A.MENGUY seules les exploitations de taille familiale sont réellement viables sur le secteur.

L'algoculture

Il n'existe qu'une seule entreprise d'algoculture sur le territoire, cultivant entre autres du Wakamé.

La culture de cette algue fait débat, elle est considérée comme potentiellement invasive par certains organismes. M.LEDARD indique qu'il existe un règlement européen de 2007 relatif à l'utilisation en aquaculture des espèces exotiques et des espèces localement absentes et interdisant donc la culture de Wakamé.

O.BOUTOURAULT précise que l'avis de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture est de poursuivre la culture sur les sites où elle est implantée depuis longtemps, et de l'interdire sur les nouveaux sites. Le Wakamé a été introduit dans le secteur dans les années 1980 par l'Ifremer.

O.BOUTOURAULT conteste également le fait que l'algoculture puisse présenter un risque d'introduction de pathogènes.

La récolte des algues

Il s'agit d'une activité marginale sur le site. La régression de la couverture fucale est constatée à l'échelle régionale. Ceci n'est sans doute pas dû à la récolte mais plutôt à d'autres facteurs mal connus.

La récolte des laminaires a repris et actuellement deux navires pratiquent cette pêche au moyen de scoubidoues.

La pêche à pied

Le diagnostic indique que la pratique de la pêche à pied est surtout estivale. F.DELISLE précise qu'elle est diffuse sur l'année, avec un pic de fréquentation aux marées d'équinoxe. 60 % des pêcheurs à pied sont locaux.

M.BARRÉ va intégrer au diagnostic les derniers chiffres de fréquentation relevés lors du comptage national du 8 avril 2012.

A.GODEST signale que les pêcheurs professionnels autorisés à draguer les praires font des dégâts sur les herbiers de zostères. H.AMELINE indique que les pêcheurs professionnels sont autorisés à draguer les praires, cette activité s'exerce plus particulièrement en baie du Launay. Actuellement il n'existe pas de zonage défini, une étude des secteurs les plus sensibles pourrait être faite afin de définir des zones.

La problématique du braconnage des ormeaux est également abordée, les contrôles sont du ressort de la DDTM.

CALENDRIER

Un point sur le calendrier à venir est réalisé. Le diagnostic écologique sera terminé au cours du second semestre 2012. Il manque actuellement la cartographie des habitats terrestres réalisé en 2011 par le bureau d'étude TBM. Un travail de collecte des données naturalistes sera effectué auprès du Groupe Mammalogique Breton et du GEOCA notamment.

Les interactions habitats/espèces/activités seront étudiées de façon plus précise. Ce travail aboutira à un tableau de synthèse permettant de dégager des actions de gestion.

M.LEDARD annonce que la DREAL a fait un effort pour assurer les moyens de la mise en œuvre du volet mer, comme annoncé au dernier COPIL. Le contrat de M.BARRÉ se poursuivra donc après le mois d'août sur la révision du DOCOB et le lancement du volet mer.

L'assistance technique sur la partie pêche professionnelle assurée par le Comité Départemental des Pêches ainsi que le lancement du volet mer sur la Côte de granit Rose seront quelque peu décalés.

M.RAOULT remercie l'assemblée et précise que tous ces documents seront validés par le prochain COPIL. Nous sommes actuellement en phase de concertation et il ne faut pas hésiter à contacter M.BARRÉ pour toute information complémentaire. Les documents de travail sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes Paimpol Goëlo en cliquant sur le lien suivant : <http://www.cc-paimpol-goelo.com/vivre-en-paimpol-goelo/l-environnement/natura-2000>